

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE du 24 FEVRIER 2020

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice :17

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :18 FEVRIER 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le 24 FEVRIER à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES

Présents :

Mesdames, BRARD Béatrice, FONTAINE Béatrice, CURIEN Véronique

PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, TERRIEN Hélène,

Messieurs, BODIN Serge, BRUNEAU Jean-Marie, GIVELET Eric, FERRAND Georges, , ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : MORTREUIL Dominique, BENITO Patricia MOREVE Nathalie MULTON Fabien

A été élue Secrétaire : CURIEN Véronique

Objet de la délibération :

2020/5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide pour l'année 2020 de reconduire les taux de 2019 pour les taxes foncières propriétés bâties et non bâties et précise que conformément à la loi de finances, le taux de la taxe d'habitation est gelé pour l'année 2020.

Les 3 taux 2020 sont donc fixés à :

-Taxe d'habitation	9.75%
-Taxe foncière propriété bâtie	13.22 %
-Taxe foncière propriété non bâtie	31.33 %

Pour extrait conforme
Aux ormes le 25 Février 2020
Béatrice FONTAINE
Maire